

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE

DU 4 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 4 septembre, le Conseil Municipal de la Commune s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur BOULAY Jean Albert, Maire.

Mme TOURNEAU Guylaine a été élue secrétaire.

Convocation du 31 août 2023

PRESENTS : Mesdames KROVIARSKI-PORTEVIN Bénédicte, CARMINATI Catherine, TOURNEAU Guylaine, CABIROL Marie-Christine, Messieurs BOULAY Jean Albert, RIDOR Gérard, AMIOT Michel, M. BOURDON Jean-Marie, M. RIGOLLET Alain, M. ABDALLAH Georges, THÉRET Jean-Pierre

ABSENTS ET EXCUSES : Mme BIGOT Laetitia qui donne procuration à Mme Guylaine TOURNEAU, M. BIGOT Jacky donne procuration à M. AMIOT Michel, M. BEAUNÉ Christian donne pouvoir à M. BOULAY Jean Albert et Mme LE GALL Céline donne procuration à Mme KROVIARSKI-PORTEVIN Bénédicte.

Nombre de membres du conseil : 15

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 15

Approbation du procès-verbal du 3 juillet 2023

Le conseil approuve à l'unanimité le procès-verbal du 3 juillet 2023 après correction de quelques fautes de frappe.

2023-55 FINANCES LOCALES : Plus-values pour les travaux de rénovation énergétique de la salle des fêtes

L'assemblée délibérante accepte à l'unanimité la plus-value de l'ent. MOLET pour un montant de 10 677.60 € TTC et celle de l'ent. PLAFETECH pour la somme de 3 046.45 € TTC. Un avenant au marché sera rédigé et signé par les parties.

2023-56 FINANCES LOCALES : Sonorisation et éclairage de la scène de la salle des fêtes

L'assemblée délibérante accepte à l'unanimité le devis de l'ent. SAVE Technologie pour la fourniture de matériel d'éclairage de la scène de la salle des fêtes pour un montant TTC de 6 248.52 €, ainsi que son devis pour le matériel de sonorisation de la salle pour la somme de 3 294.42 € TTC.

2023-57 FINANCES LOCALES : Remboursement des frais kilométriques de l'agent numérique

Le conseil municipal décide à l'unanimité le remboursement des frais kilométriques de l'agent numérique sur la base de remboursement des services fiscaux, pour les trajets Cheverny-Chitenay.

2023-58 INTERCOMMUNALITE : Convention entre la commune et le syndicat scolaire pour le prêt de mobilier

L'assemblée décide à l'unanimité la signature d'une convention entre la commune et le syndicat pour le prêt de mobilier dans le cadre de l'accueil des enfants des communes de Chitenay-Cormeray-Seur, le mercredi dans des locaux de la commune de Cormeray.

2023-59 FINANCES LOCALES : Prime au mérite

Le conseil municipal décide avec 7 ABSENTIONS et 8 CONTRE de ne pas verser de prime aux bacheliers reçus avec mention très bien. Un courrier sera adressé à l'intéressé pour le féliciter et lui faire part de la décision du conseil.